Image not found or type unknown

Démission puis je l'annoncer maintenant ?

Par **Estelle garniah**, le **26/09/2018** à **08:34**

Bonjour,
Alors voilà, je souhaiterais démissionné de mon entreprise au mois de mars, cela fait 2 ans que j'y travaille. Je suis censé faire 6 semaines de préavis. Ma question est, est ce possible que j'informe dès maintenant, mon patron par courrier que je démissionne seulement à compter du mois de mars ?
Où est ce qu'au moment de l'accusé de réception de ma lettre le préavis démarre et donc dans 6 semaines je suis libéré (si je puis-je dire lol) des griffes de l'enfer?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **26/09/2018** à **09:45**

Bonjour,
Vous pourriez prévenir l'employeur oralement de votre décision de démissionner mais je vous déconseillerais d'envoyer votre lettre dès maintenant car il pourrait prétendre que le préavis démarre dès sa réception...

Par **Estelle garniah**, le **26/09/2018** à **12:52**

Bonjour,
D'accord merci de votre réponse.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés